Image not found or type unknown

Etat des lieux d'une maison

Par **lombardo**, le **30/09/2008** à **10:39**

Bonjour,

je suis propriétaire d'une maison dont la locataire s'en va. Elle ne sera pas là le jour de l'état des lieux mais va faire venir sa mère. En a t'elle le droit ?
Doit elle faire signer un papier à sa mère comme quoi elle lui donne le pouvoir de la signature, puisque ce n'est pas elle la locataire. Merci de me répondre rapidement car je n'ai que des soucis avec cette locataire.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés